

SÉRIGNAN-DU-COMTAT

## La réunion publique sur le Scot fait un flop

Le Schéma de cohérence territoriale du bassin de vie d'Avignon, dont dépend Sérignan, doit être révisé. Les habitants ont été invités à s'exprimer, sans succès.

On ne peut pas dire que la présentation de la nouvelle mouture du Schéma de cohérence territoriale du bassin de vie d'Avignon (Scot) intéresse vraiment les Sérignanais puisque sur les 2 856 habitants que compte la commune, seulement 5 étaient présents à la réunion publique au cours de laquelle la population était invitée à participer à la construction du projet.

"Le Scot est un document d'urbanisme crucial qui établit les grandes orientations pour l'aménagement du territoire à venir, touchant des aspects essentiels de la vie quotidienne. Il vise à garantir la diversité et la mixité de l'habitat, à soutenir le développement économique, touristique et culturel, à gérer les déplacements de manière efficace, à préserver le patrimoine naturel et les ressources, à valoriser les espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi qu'à protéger et restaurer les continuités écologiques, dans le but d'améliorer le bien-être des habitants", a rappelé, en introduction, Pascale Borjes, la prési-



Pascale Borjes a présenté le projet à l'aide d'une vidéoprojection.  
/PHOTO J.-C.T.

dente, s'adressant à un parterre de chaises vides. Faisant fi de cet aléa, la présidente a poursuivi la présentation de la révision du Scot. On relève, entre autres, que le Syndicat mixte du Scot du bassin de vie d'Avignon a été créé en 2004 et qu'en 20 ans, son périmètre a évolué plusieurs fois. À tel point que depuis 2017, il s'étend sur

770 km<sup>2</sup> et regroupe 314 804 habitants. Il est composé de quatre établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), de 34 communes (en Paca et en Occitanie) et deux départements (Vaucluse et Gard), ce qui en fait l'un des 21 Scot interrégionaux en France, sur les 455 existants.

### Le Covid-19 a stoppé le projet

Une première mouture a été adoptée en 2011 dans les communes et EPCI de l'ancien périmètre, avec des objectifs d'aménagement du territoire à horizon 2020. Mais le Covid-19 a mis un coup d'arrêt à la procédure en 2020. L'élaboration du document a néanmoins pu se poursuivre dans sa phase administrative.

À ce jour, l'élaboration du diagnostic reprend les bases et les fondements des travaux arrêtés en 2019. Ainsi, plusieurs études ont été réalisées depuis 2022 afin de compléter ces éléments et établir le nouveau diagnostic. Différentes thématiques ont été

approfondies, permettant d'avoir une visibilité sur l'évolution du territoire: la logistique commerciale avec la réalisation d'une étude détaillée par Interface Transport, l'agriculture par l'élaboration d'un diagnostic précis élaboré par Terraterre et Terres & Territoire, et les énergies renouvelables. En parallèle, des temps d'échanges ont été organisés avec les élus du territoire.

"Face à ces constats et retours des partenaires sur le projet arrêté et à la nécessité de s'inscrire dans les enjeux actuels, le comité syndical a voté, le 23 mai 2022, une nouvelle prescription de révision du Scot, sur la base d'objectifs complétés et mis à jour, entraînant l'abrogation de la précédente révision et donc des documents arrêtés en 2019. La démarche va se poursuivre cette année pour définir et débattre des enjeux qui constitueront le Projet d'aménagement stratégique et traduire ces orientations politiques en règles communes territorialisées", a conclu le rapport.

J.-C.T.